

## Protéger l'environnement par le marché – les services écosystémiques

**DESVALLEES, Lise, Université de Pau, Laboratoire Passages (UMR 5391)**

Cours préparés pour l'année universitaire 2018-2019

<b>Type de Feuille</b>	Feuille de CM
<b>Niveau</b>	Licence 2
<b>Durée</b>	1 séance de 2h
<b>Objectifs</b>	<p>Cours introductif : introduction aux changements globaux et à la notion d'anthropocène</p> <p>Séance 1 : la protection de l'environnement par la souveraineté (les espaces protégés)</p> <p>Séance 2 : protéger l'environnement par les normes</p> <p><b>Séance actuelle 3 : protéger l'environnement par le marché, qui dure 2h</b></p> <p>Séance 4 : protéger l'environnement par la technologie</p> <p>Séance 5 : mise en situation des étudiants par rapport aux scénarios de transition</p> <p>Ce cours de 20 heures est une progression de cours magistraux visant l'acquisition d'un savoir de base sur les politiques environnementales. Il a été donné à des L2 en 2018-2019 à l'université de Pau.</p>
<b>Mots-clés</b>	Services écosystémiques, crédits carbone, marchés.
<b>Remarques sur la réception auprès des étudiants (optionnel)</b>	Ce cours a été jugé intéressant par la grande majorité des étudiants. Cette version est améliorée et corrigée avec leurs retours : elle est moins dense, et les notions sont expliquées plus longuement.

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE MARCHÉ FOCUS SUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Cette séance aborde une notion complexe, celle des services écosystémiques. Pour familiariser les étudiants avec ce concept, il est utile de leur présenter au préalable une vidéo de deux youtubeurs qui font de la vulgarisation scientifique : *Stupid Economics* et *Dirty Biology*. Les vidéos sont drôles, rapides et posent bien les questions de la marchandisation de la nature.

Les instruments de marché (*market-based instruments*) ont émergé dans les discours portant sur la biodiversité et la conservation à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un ensemble d'instruments comportant des politiques fiscales, des subventions, des paiements pour services écosystémiques, des droits pouvant être échangés. Le principe commun à ces instruments est qu'ils s'inscrivent dans un processus de marchandisation de la nature, c'est-à-dire un processus d'attribution d'une valeur à la nature, dans une activité de commerce ou de paiement. C'est un mode d'intervention particulier qui diffère substantiellement des deux autres dispositifs de protection de la nature vus précédemment.

Ce cours aborde les instruments de marché en trois parties :

- La première partie explique les principes qui gouvernent les mécanismes de marché, en partant des propositions originelles. Elle s'appuie sur les travaux de Robert Costanza dans les années 1990, en les réinscrivant dans le contexte des négociations internationales.
- Les seconde et troisième parties expliquent les limites des mécanismes de marché. Les études sur le déploiement de ces dispositifs
- La quatrième partie développe un exemple sur un type de service écosystémique, les REDD, ou Réduction des Émissions de la Déforestation et de la Dégradation des forêts. Ce cas d'étude a été travaillé dans le cadre d'une ANR sur les services écosystémiques et il permet de donner un exemple concret du fonctionnement de ce mécanisme et de ses limites.

### Bibliographie et sources

Arnauld de Sartre, X., Castro, M., Dufour, S., Oswlad, J. (eds.), 2014, *Political ecology des services écosystémiques*, Peter Lang.

Aubertin C., Damian, M, 2010, « L'actualité des conventions sur le climat et la biodiversité, convergences et blocages », in Catherine Aubertin, Franck-Dominique Vivien (eds), *Le développement durable*, La documentation française.

Broughton, E., Pirard, R., 2011, *What's in a name ? Market-Based instruments for biodiversity*, IDDRI.

Costanza, R., d'Arge, R, de Groot, R, Farber, S, Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O'Niell, RV, Paruelo, J., Raskin, R.G., Sutton, P., van der Belt, M., 1997, « The value of the world's ecosystem services and natural capital », *Nature*, vol. 387, pp. 253-260

Dirty Biology, 2016, « Combien vaut la nature ? », vidéo de vulgarisation sur les services écosystémiques produite par le Youtubeur Léo Grasset. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=qFMycg39ctU>

Dirty Biology, 2016, « Comment bien vendre la nature ? », vidéo de vulgarisation produite par le Youtubeur Léo Grasset. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=-IJnr0nUpVo&t=1s>

Maris, V., 2014, *Nature à vendre, les limites des services écosystémiques*, Éditions Quae.

MEA, 2005, « Ecosystems and well-being, synthesis », rapport du Millenium Ecosystem Assessment, disponible sur <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>

TEEB, 2009, « The economics of ecosystems and biodiversity, ecological and economics foundation », disponible sur <http://www.teebweb.org/our-publications/teeb-study-reports/ecological-and-economic-foundations/>

## Liste des figures

Figure 1 : première page de l’article rédigé par Costanza, R., d’Arge, R, de Groot, R, Farber, S, Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O’Niell, RV, Paruelo, J., Raskin, R.G., Sutton, P., van der Belt, M., 1997, « The value of the world’s ecosystem services and natural capital », *Nature*, vol. 387, pp. 253-260

Figure 2 : tableau extrait du rapport qualification des services écosystémiques par le Millenium Ecosystem Assessment (MEA) en 2005 titré « Ecosystems and well-being, synthesis », tableau disponible en page vi.

Figure 3 : page de garde du rapport The economics of ecosystems and biodiversity, ecological and economic foundation, publié en 2009.

Figure 4 : carte d’un cas d’étude sur le déploiement du mécanisme de protection des forêts par la compensation « REDD » au Chiapas, tirée de l’ouvrage de Arnauld de Sartre et al., 2014.

## I. Les principes des mécanismes de marché

Les principes des services écosystémiques seront abordés à travers trois publications qui sont des tournants dans la popularisation de la notion.

### 1. Un texte fondateur en 1994.

Le grand texte fondateur est celui de l’économiste Robert Costanza, publié en 1994 dans la revue *Nature*. Il y présente un modèle de calcul de la valeur monétaire des services rendus par la nature. Ce texte s’inscrit dans le contexte des années 1990, dans lesquelles la croyance dominante des débats tenus dans les rencontres des Nations Unies est que le marché peut être mis au service de la conservation du vivant.

Selon cet article, la valeur monétaire de l’entièreté de la biosphère, serait de 33 milliers de milliards de dollars par an (le PIB mondial est de 18 milliers de milliards de dollars). Cela représente l’ensemble des services écosystémiques dont les sociétés humaines bénéficient sans avoir à les rémunérer.

Par exemple, la pollinisation, la filtration des eaux, la productivité des sols, mises en danger par les activités humaines, sont des services rendus par les écosystèmes qui n’ont aucun coût. L’idée proposée est de leur attribuer une valeur, afin de permettre leur préservation.

Figure 1 – Article fondateur : combien vaut la nature ? En 1994.



## 2. Développement par les Nations Unies dans les années 2010

La proposition de Robert Costanza est issue des sciences de la conservation : il s’agit d’attirer l’attention sur les impacts des activités humaines sur le fonctionnement des écosystèmes, pas forcément de leur donner une réelle valeur marchande.

En parallèle, d’autres arènes ont d’autres problèmes : assurer des financements pérennes à la conservation de la biodiversité. La valeur marchande est alors bien présente.

Ces deux origines distinctes convergent en 2000, les conférences internationales adoptent et diffusent la notion de services écosystémiques. C’est le cas de deux productions qui suivent la conférence internationale sur la biodiversité en 2005 (évoquée dans séances 2 et 4).

- L’évaluation des écosystèmes pour le millénaire, le *Millenium Ecosystem Assessment* en 2005, une grande étude commanditée par l’ONU et précédant le rapport de l’IPBES évoqué dans la séance 2.
- Le rapport TEEB, *The Economics and Ecosystems & Biodiversity*, publié en 2009.

Ces productions ont popularisé le concept de services écosystémiques bien au-delà de l’audience acquise par Robert Costanza, tout en y intégrant une dimension marchande.

### Le MEA

Dans l’étude du MEA, la méthodologie adoptée ne s’attache pas à évaluer l’état de la biodiversité lui-même, mais celui des bénéficiaires directement ou indirectement tirés par les sociétés humaines du fonctionnement des écosystèmes.

Figure 2 – Qualification des services écosystémiques selon le Millenium Ecosystem Assessment

**Figure 1. Qualification schématique des services écosystémiques selon le MEA**

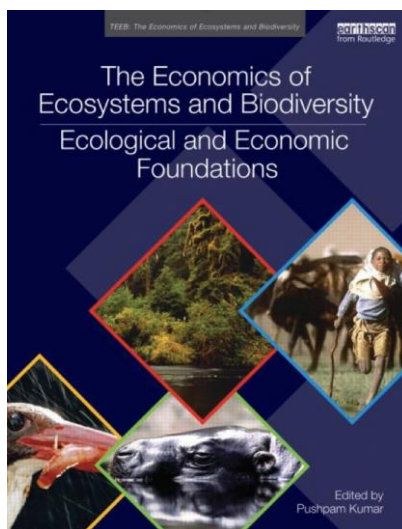
<b>Support</b> Formation des sols, Photosynthèse, <b>Production</b> primaire, Cycle nutritif, Cycles de l’eau	<b>Approvisionnement</b> Nourriture (culture, élevage, pêche, aquaculture, plantes sauvages et nourriture animale), Fibres (bois, coton, bois-énergie), Ressources génétiques, Biochimie et biopharmacie, Eau potable
	<b>Régulation</b> Qualité de l’air, Régulation climatique (globale et régionale/ locale), Régulation de l’eau, Régulation de l’érosion, Purification de l’eau et traitement des déchets, Régulation des maladies, Régulation des nuisibles, Pollinisation, Régulation des risques naturels
	<b>Services culturels</b> Diversité culturelle, Valeurs religieuse et spirituelle, Systèmes de savoirs, Valeurs éducatives, Inspiration, Valeurs esthétiques, Relations sociales, Sens des lieux, Valeurs d’héritages culturels, Loisir et écotourisme

### Le rapport TEEB

Ce rapport est important, il est largement diffusé et il marque un moment clé dans la réflexion sur les instruments de marché. L’idée est reprise par des *think tanks* ou groupes de réflexion composés d’experts, dont le rapport TEEB *The Economics and Ecosystems & Biodiversity* publié en 2009. Cette organisation est une

communauté scientifique qui se donne pour objectif de « rendre la nature visible », en faisant intégrer le principe de services écosystémiques dans les politiques publiques. Elle est encadrée par les Nations Unies.

Figure 3 – Rapport TEEB, 2009.



Trois arguments fondent ce rapport, qui popularise la notion de « paiements pour services écosystémiques » selon Broughton et Pirard en 2011 :

- La croyance que le fait de donner un prix aux services permettrait de *corriger les failles du marché* : cela permettrait de prendre des décisions plus appropriées en donnant un « juste prix » à l'impact des activités humaines sur la nature, qui prendrait en compte tous les coûts. En évaluant la valeur monétaire d'un écosystème détruit par une activité humaine, les instruments de marché pourraient corriger les transitions entre des acteurs, qui pourraient ainsi utiliser des signaux de marché.
- Le rapport TEEB applique la *théorie des encouragements* : en économie, cette théorie se réfère au fait que les preneurs de décision reçoivent des « signaux-prix » et prennent leurs décisions en fonction de ces signaux. Ces décisions ne sont pas imposées par des mesures coercitives et les agents ont le choix entre les coûts et les bénéfices d'une action ou d'une autre. Cette approche doit permettre d'avoir des informations plus exactes et elle coûte moins cher que le fait de faire appliquer des normes (contrôle, police, tribunaux). En plus, les encouragements sont considérés comme étant plus efficaces que la coercition pour motiver des agents à prendre certaines décisions, surtout dans des contextes où les pouvoirs publics ont peu de moyen pour faire appliquer les lois (cf. les parcs naturels de certains États du Sud aux moyens limités).
- Enfin, les mécanismes de marché auraient la capacité de répondre *au problème de l'absence de fonds publics* en cherchant des fonds sur le marché. Il existe un problème des fonds, entre le coût des mesures pour conserver la biodiversité et les fonds disponibles. Les fonds publics ne sont pas suffisants et de nouvelles sources de financements doivent être trouvées. Ainsi, la Conférence sur la biodiversité (CBD) de 2010 prend des décisions importantes sur la stratégie de protection de la biodiversité, en décidant que les participants doivent : « augmenter substantiellement leurs ressources, de toutes les sources, y compris les mécanismes de marché innovants ».

Les approches de marché sont pensées comme des outils complémentaires aux lois et aux normes qui sont prescriptives. Ils doivent permettre de diriger les agents pour prendre des décisions menant à une situation optimale où tous les coûts et les bénéfices sont pris en compte.

En résumé, les instruments de marché cherchent à résoudre le problème des failles du marché, qui n’arrive pas à prendre en compte les externalités environnementales, en incorporant le coût externe des activités dans des taxes ou en créant des droits de propriété et en facilitant l’établissement d’un marché pour l’usage des services environnementaux. Ce qu’il faut retenir : c’est le fait d’« internaliser les externalités environnementales ».

## II. Limites morales des services écosystémiques

Les instruments de marché ont rencontré de fortes critiques. Le livre de Virginie Maris, *Nature à vendre*, publié en 2014, propose une approche philosophique des changements induits par la notion de services écosystémiques dans le rapport entre l’homme et son environnement. Elle soutient que l’approche des services écosystémiques a des limites pour penser notre rapport et notre responsabilité vis-à-vis de la nature, parce qu’elle témoigne d’une approche ethnocentrée.

### 1. Une réduction instrumentaliste

Dans l’approche par services, la nature n’est plus considérée que sous le seul angle qu’en tirent les humains. La perspective de la biodiversité, centrée sur le monde naturel, glisse vers une perspective centrée sur les humains : la valeur des entités naturelles ne relèverait que de leur utilité, directe ou indirecte, pour les humains. C’est une réduction instrumentaliste.

### 2. Une réduction « économiciste »

S’y ajoute une réduction qu’elle qualifier d’économiciste, parce que cette utilité est quantifiée en termes monétaires, dans la mise en place de systèmes de « paiements pour services écosystémiques » comme les REDD.

Elle s’inscrit en faux contre l’argument qui voudrait que les paiements pour services écosystémiques seraient une réponse à l’échec des autres dispositifs. Pour elle, la marchandisation éclipse la valeur intrinsèque de quelque chose, au profit de son prix. Or,

- l’objet de l’échange n’est pas réductible : les écosystèmes sont trop complexes pour être réduits à une fonction.
- l’objet de l’échange n’est pas appropriable : qui serait le propriétaire ? Le régime de propriété serait extrêmement difficile à établir. Et seuls ceux qui auraient des droits de propriété très bien établis seraient les bénéficiaires (corporations privées, États...).
- l’objet de l’échange n’est pas substituable : un écosystème ne peut être remplacé par un autre. Les écosystèmes sont le fruit d’histoires longues.

En outre, pour elle, les services écosystémiques représentent un « péril symbolique », et propagent l’idée que toutes les valeurs pourraient être mesurables et quantifiables. Il s’agit d’un « orgueil de la modernité » qui « nous fait croire que nous sommes affranchis des contraintes naturelles et que nous pouvons à loisir créer un monde à notre image ou à notre service ».

### III. Les limites techniques de la marchandisation des services écosystémiques

Au-delà de ces limites morales, d'autres auteurs identifient des limites techniques au principe de paiement pour services écosystémiques. Ils permettent de poser une autre question, qui est celle de la possibilité technique de mettre en place des mécanismes de paiements pour services écosystémiques.

Broughton et Pirard (2011) proposent une lecture intéressante, en reposant, depuis l'économie, les limites des paiements pour services écosystémiques (PES). Ils partent de deux hypothèses : celle que les PES parviendraient à créer un marché de l'environnement, la crainte évoquée par Virginie Maris, et celle que ces PES échapperaient au contrôle des États et seraient accaparés par des acteurs du secteur privé.

Dans les deux cas, ils infirment ces hypothèses, pour montrer que les PES sont davantage un outil de gestion et de contrôle par les États, et que l'avènement d'un marché de la nature n'est pas encore arrivé.

#### 1. Donner une valeur marchande, mais sans marchandisation et sans marché

Un « marché », c'est une situation dans laquelle trois agents ou plus sont en compétition pour produire et échanger des biens ou des services, avec une information accessible sur leurs caractéristiques. Pour fonctionner, les marchés doivent pouvoir s'appuyer sur un flot d'informations stables, sur des coûts de transaction faibles, et sur l'interaction entre les participants (la compétition, la coordination, la coopération).

Les services rendus par l'environnement sont bien plus complexes que tout autre bien marchand et leur donner une valeur marchande n'a pas encore pu être réalisé en-dehors du mécanisme des crédits carbone :

- Le rôle critique de l'information : l'argument initial pour promouvoir les mécanismes de marché est leur supposée capacité à révéler l'information à un coût faible. Mais beaucoup d'États ne sont pas capables de produire une information aussi rapidement et avec ce niveau de précision sur le niveau de dégradation ou de préservation de l'environnement : la nature de la biodiversité rend impossible de faire des évaluations, à cause de la complexité d'un état donné de l'environnement d'un point de vue écologique (voir l'exemple des REDD). Les instruments de marché tels qu'ils existent ne reposent pas sur des échanges fréquents d'informations de la part des acheteurs et des vendeurs.
- Le rôle des États : certains de ces instruments sont directement financés par les budgets publics, donc ce sont les contribuables qui contribuent surtout à leur fonctionnement. Ce qui est une absurdité dans une perspective de marché.
- L'objet de ces tentatives de marchandisation est la nature, mais la marchandisation est un processus à travers lequel un bien devient échangeable avec un autre qui a les mêmes caractéristiques. Or, il est très difficile de marchander ainsi les services rendus par la nature, qui ne sont pas des biens manufacturés et interchangeables : une zone humide ne peut pas être strictement équivalente à une autre, il est des spécificités spatiales qui rendent impossible la compétition.

La terminologie de marché, en réalité, a été utilisée par défaut : comme une manière de distinguer les approches qui mettent un prix sur la nature de toutes les autres, mais qui n'emploie pas de mécanismes de marché. La grande majorité des systèmes dits « basés sur le marché » n'ont que des liens faibles avec les marchés tels qu'ils sont définis dans les manuels d'économie.

Dans la pratique, ce qui a lieu sont plutôt des échanges et des transactions, des accords bilatéraux, négociés de façon mutuelle entre des fournisseurs et des acheteurs, il n'y pas de compétition. Un prix est attribué à l'environnement pour susciter une meilleure gestion.



## 2. Un recul de l’État ?

Broughton et Pirard (2011) déconstruisent aussi une thèse selon laquelle les instruments de marché interviendraient dans un moment de recul des États. Selon cette thèse, dans un contexte de libéralisme économique, l’un des principaux intérêts des instruments de marché serait de transférer la prise de décision à des acteurs non-étatiques (ONG, acteurs privés). Les services écosystémiques seraient ainsi le signe d’un désengagement de l’État sur la protection de l’environnement, une réduction de son rôle au profit d’autres acteurs.

Mais cette analyse répandue ne résiste pas aux analyses empiriques des mécanismes de marché : dans la pratique, les liens entre ces mécanismes et les autorités publiques sont forts. Et en particulier lorsqu’il s’agit de mesurer, d’établir des objectifs, de choisir des instruments, d’encadrer les travaux de construction, de créer des infrastructures, de faire des campagnes de communication institutionnelle, des discours, d’étendre les normes, etc. Les mécanismes s’appuient sur des cadres réglementaires construits par les États.

Ce que l’on observe pour l’instant, c’est que loin de marquer une marchandisation de la nature, et donc un approfondissement du capitalisme, les services écosystémiques servent à renforcer le pouvoir de l’État dans ses politiques de conservation et à augmenter le spectre des écosystèmes qui doivent être protégés – face à certains acteurs économiques toujours prompts à contester le bien-fondé de la conservation.

Nous développons ici l’exemple des REDD, qui montrent l’importance du rôle de l’État et de sa capacité de contrôle, ainsi que l’évolution du principe de base de ces instruments. Ils cessent d’être des instruments de marché pour devenir des instruments de régulation, une catégorie supplémentaire de la protection de l’environnement.

Cet exemple peut aussi être mobilisé dans la Feuille portant sur la protection de l’environnement par la souveraineté.

## IV. Mise en pratique des paiements pour services écosystémiques : l’exemple des REDD

La notion de « services écosystémiques » promet d’intégrer les impacts sur l’environnement des activités humaines. Ils sont repris par des politiques publiques. Ils peuvent servir à :

- Améliorer les marchés existants : ils peuvent être échangés sur les marchés, comme ce qui est le cas pour les labels de certification forestière.
- Modifier les marchés existants avec des taxes : les États peuvent changer les prix relatifs des biens et des services qui ont un impact sur les services écosystémiques, avec l’objectif d’internaliser les coûts de la destruction de ces services.
- Créer de nouveaux marchés dans lesquels s’échangent des biens et des services avec une composante environnementale claire, pour atteindre des objectifs. C’est l’exemple du mécanisme onusien des REDD

### **Exemple : les Réductions des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD)**

Le mécanisme REDD consiste à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l’atmosphère en réduisant déforestation et de la dégradation des forêts. En l’espace d’une dizaine d’années, les REDD ont généré des milliers de publications scientifiques, des millions de dollars d’investissements et suscité l’intérêt de nombreux acteurs, pays, d’organisations internationales et d’ONG.

Le principe du mécanisme est que les pays industrialisés payent pour des projets qui réduisent ou évitent des émissions dans des nations moins riches. Ils sont récompensés de crédits pouvant être utilisés pour atteindre leurs propres objectifs d’émissions. Ce succès est dû au fait que les REDD sont au départ assez larges (ou vagues) pour attirer des acteurs aux intérêts différents vers ce qui apparaît d’abord comme un moyen peu coûteux et rapide de protéger les forêts à grande échelle. Pour l’UN-REDD et le FCPF, l’état d’urgence climatique justifie l’emploi de mesures de grande ampleur capables de stimuler une nouvelle économie mondiale et de permettre le développement de pays du Sud, aux échelles nationales et locales. Les retombées économiques permettraient de financer un « changement de paradigme », en remplaçant les coupes de bois et l’agriculture sur brûlis par des pratiques plus rentables dans la nouvelle économie du carbone. Planter de nouveaux arbres, mesurer les stocks de carbone qu’ils contiennent générerait des revenus supérieurs à leur coupe. La promesse de financements incite également les États et les grandes ONG de conservation à promouvoir les REDD.

Dans les faits, la dénomination « REDD » peut renvoyer à des réalités très différentes : les négociations internationales n’ont pas permis de créer un accord global sur le climat qui assure des transferts de fonds significatifs sur le long terme à travers l’échange de crédits REDD. Elles n’ont pas non plus abouti à un choix définitif et unique du mode de financement des REDD, qui oscille toujours entre fonds publics et vente de crédits sur le marché carbone. D’où l’usage du pluriel qui sera fait dans cette partie.

De ce fait, REDD peut désigner :

**Un mécanisme de marché volontaire du carbone**, porté surtout par des projets à l’échelle infranationale. Ce marché existait avant l’apparition des REDD, et des projets plus anciens ont pu prendre le nom de REDD, pour donner une légitimité environnementale supplémentaire à des crédits carbone qui sont commercialisés.

**Un mécanisme porté par les Nations Unies**, et financé par l’UN-REDD. Il est pensé pour être mis en place à l’échelle nationale, et donc éviter ce que l’on appelle les « fuites » de projets trop locaux, c'est-à-dire le déplacement de la déforestation d’un espace où elle est évitée vers d’autres espaces non protégés.

**Un mécanisme porté par la Banque Mondiale**, et financé par le FCPF (*Forest Carbon Partnership Facility*), qui établit trois phases pour la mise en place des REDD : la phase 1, pendant laquelle est financée la création de capacités initiales de MRV (mesure rapport vérification, les trois bases techniques des REDD). La Phase 2 correspond à l’amélioration de la performance de la gouvernance, de la gestion, la participation est facilitée, les politiques de REDD+ commencent à être adoptées. La Phase 3 est celle des réformes politiques, de l’entrée dans le marché mondial des émissions de gaz à effet de serre.

### **Exemple d’un projet REDD, le Chiapas.**

Chiapas : 75000 km<sup>2</sup> (la taille d’une région française) et 5 millions d’habitants

La mise en place d’instruments de mesure et de gestion au niveau national et la lenteur perçue des négociations au niveau de l’ONU et du FCPF a incité des acteurs à lancer des politiques de coopération décentralisée à des échelles infranationales. L’une des plus importantes est un partenariat entre la Californie, l’État du Chiapas au Mexique et celui d’Accre au Brésil, en vue de produire rapidement des crédits qui devraient être vendus sur le marché américain de « *cap and trade* », un marché obligatoire de crédits de compensation carbone. En l’attente de l’intégration des crédits REDD+ à ce marché et au Protocole de Kyoto, les crédits existants sont vendus sur les marchés volontaires.

**Les projets REDD évitent les zones de conflit sur les sols et les zones de dégradation**

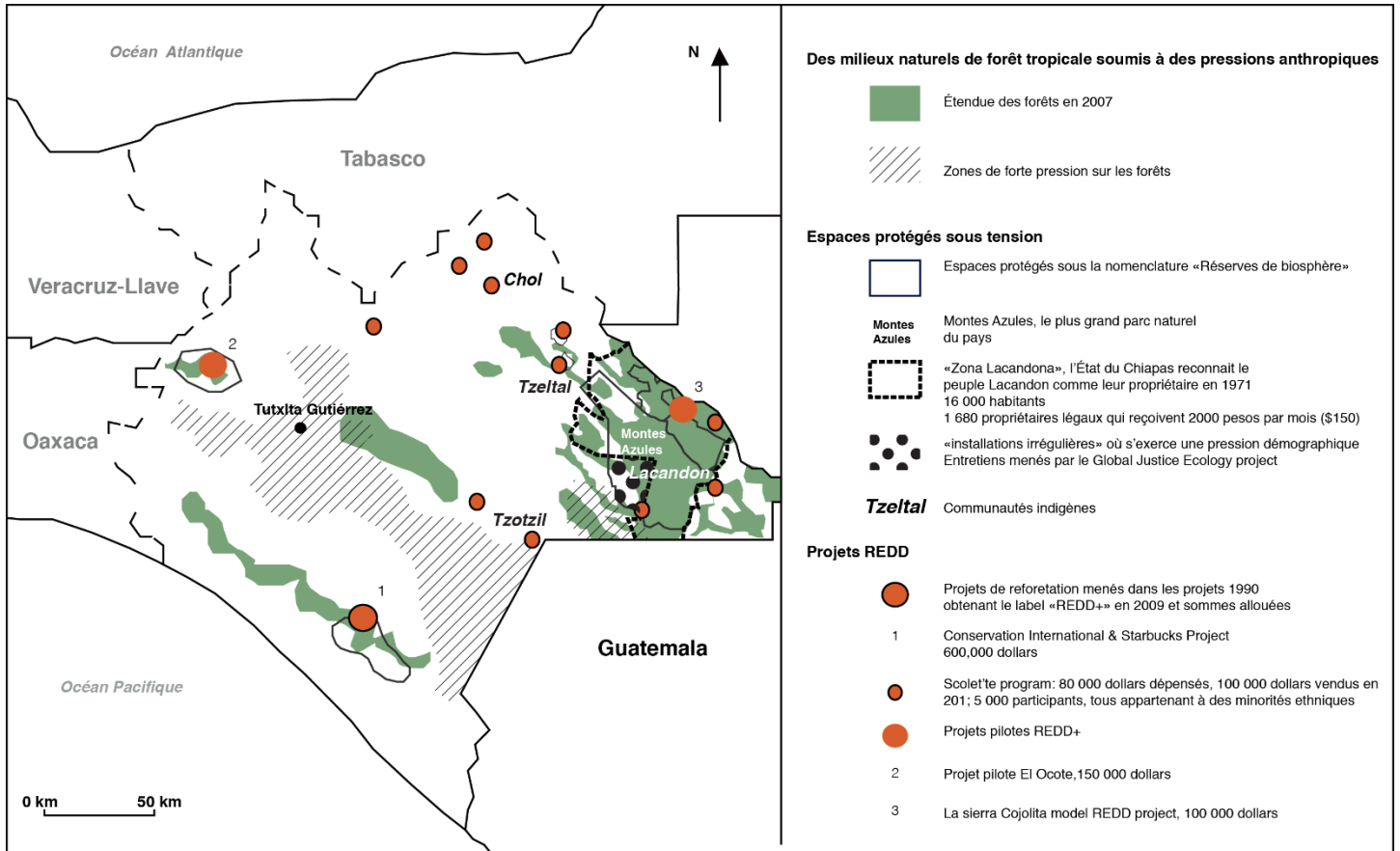
Le marché des crédits carbone existait avant l’apparition des REDD et des projets plus anciens ont pris le nom de REDD, pour donner une légitimité environnementale supplémentaire à des crédits carbone qui sont commercialisés. C’est par exemple le cas du Chiapas, où un projet lancé dans les années 1990 par une ONG écossaise, Plan Vivo, est devenu un projet REDD en 2008, l’un des deux seuls en mesure de produire des crédits au Chiapas.

Au Chiapas, l’établissement de projets REDD+ s’inscrit dans une gouvernance à laquelle participent des acteurs présents à différentes échelles et qui coordonnent leurs actions au sein de « groupes de travail ». Le *REDD Offset Working group* (ROW), le *Governor’s climate and forest task force californien* (GCFTF), la *Commission intersectorielle sur le changement climatique* au Chiapas comportant des institutions nationales (ministère de l’environnement, commission des espaces protégés), une université mexicaine, une ONG de conservation (*Conservation International*) et des ONG locales, à l’origine d’une nouvelle législation comportant une loi sur le changement climatique. Les financements suivent cette logique multiscalair : les REDD+ au Chiapas reçoivent de l’argent des fonds internationaux, fédéraux et étatiques, ainsi que des entreprises nord-américaines comme *Starbucks*, dont l’objectif est à la fois de racheter les crédits ainsi produits, et d’acquérir un label de production durable pour le café.

La logique qui préside au choix des sites de mise en place de projets REDD+ au Chiapas est celle des « coûts d’opportunité », c’est-à-dire la somme à dépenser pour passer d’une activité à une autre. En l’occurrence, d’une activité impliquant une déforestation ou une dégradation des forêts à une autre ayant moins d’impacts sur les forêts. Le plus souvent, les promoteurs des projets REDD+ sont à la recherche de coûts d’opportunité plus faibles, donc d’activités de déforestation générant peu de profits et dont la cessation peut être compensée plus facilement. Les communautés forestières sont souvent ciblées par les projets REDD+. C’est le cas au Chiapas où une dizaine d’entre elles sont accompagnées dans quatre projets pour se tourner vers une agriculture plus intensive, vers des pratiques énergétiques moins consommatrices de bois ou une production durable de café. Une hypothèse est que ces coûts d’opportunité auxquels s’ajoutent une nécessité de validation des crédits, oriente les promoteurs et les acteurs nationaux vers les communautés qui ont des droits sur les terres reconnus, et donc des droits sur le carbone stocké dans les arbres. Dans un État où l’histoire rurale est marquée par des tensions sur le partage des terres et sur une politique favorisant les communautés indiennes indigènes comme au Chiapas, ce seraient les groupes ethniques homogènes et identifiés à des territoires comme les Lancandon, les Tojolabal, les Tzeltal qui seraient choisis en priorité pour mettre en place des projets REDD, et pas les lieux dans lesquels il y a le plus de dégradation et de conflits (voir Figure 4).

**Conclusion :** L’État est fortement impliqué dans la mise en place du mécanisme de compensation. Pour mettre en place un projet REDD, il faut qu’existe un État de droit, un cadastre et une capacité de mesure de l’état des forêts. Les projets REDD au Chiapas se superposent à une politique environnementale et sociale existante, avec des espaces protégés et une forme de clientélisme.

Figure 4 – Des projets REDD qui ne recoupent pas les zones de déforestation



## CONCLUSION

Le phénomène qui a lieu est un phénomène de marchandisation, c'est-à-dire d'attribuer un prix à la nature. Mais l'étape suivante, celle de la création d'un marché, n'a pas lieu.

Les instruments de marché ont des liens forts avec les politiques publiques. Elles sont impliquées tout au long de leur élaboration, de leur mise en place et du contrôle de leur mise en place. Ce sont pour beaucoup des instruments de politiques publiques qui peuvent être utilisés en complément d'interventions plus traditionnelles (les normes, les réserves et parcs naturels).